

L'exercice du droit au patrimoine culturel. Par Prosper Wanner, gérant de la coopérative de « l'hôtel du Nord »

Face à une crise de la représentativité politique, à un modèle économique de moins en moins soutenable et à des tensions socioculturelles croissantes, le Conseil de l'Europe a décidé de promouvoir le patrimoine culturel comme facteur d'amélioration du cadre de vie, de dialogue interculturel renforcé et de démocratie participative.

Ce rôle attribué au patrimoine culturel en Europe est le fruit de 30 années de travaux sur « *la valeur du patrimoine culturel pour la société* » qui se sont traduits en 2005 par l'adoption d'une convention-cadre, dite Convention de Faro.

La Convention actualise le cadre de référence du patrimoine culturel au regard des enjeux européens : elle fait de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit, fruit des conflits passés en Europe, le patrimoine commun des européens. Elle donne aux citoyens, seul ou en communauté, une place renforcée dans la gouvernance et la gestion des patrimoines culturels. Pour cela, elle leur reconnaît un droit au patrimoine culturel dans la lignée des Droits de l'Homme.

De ce fait, elle recommande de gérer la *valeur conflictuelle du patrimoine culturel* (le pont de Mostar a été un élément déclencheur de cette convention) en s'appuyant sur le patrimoine commun de l'Europe que sont les droits de l'Homme, la démocratie et l'État de droit.

Elle énonce ensuite les contributions possibles du patrimoine culturel aux enjeux européens : dialogue interculturel, nouvelles technologies, développement durable, etc... et invite les États membres à s'engager dans cette voie. Elle inscrit le patrimoine culturel comme une ressource pour notre avenir commun.

Par ces choix, le Conseil de l'Europe, première institution européenne créée après guerre, assume pleinement son rôle et son histoire qui fait de la régulation des conflits, latents ou déclarés, l'un des motifs majeurs de la construction européenne.

Cette convention est en passe d'être adoptée par la moitié des 47 États membres du Conseil de l'Europe¹ et a retenu l'attention de la Commission Européenne pour ses programmes européens 2014/2020.

Dans les quartiers nord de Marseille, des élus, associations, citoyens, artistes et entrepreneurs n'ont pas attendu les institutions européennes pour se saisir

¹ Le Conseil de l'Europe a publié en 2013 une édition actualisée de la Convention de Faro articulée autour de trois axes prioritaires qui offrent une explication cohérente de la contribution de cette Convention par rapport aux objectifs politiques du Conseil de l'Europe : Renforcer la cohésion sociale par la gestion de la diversité ; L'amélioration du cadre et de la qualité de vie ; Le développement de la participation démocratique.

de ces travaux européens. Depuis 1995, ils les appliquent dans leurs quartiers. Réunis en « *communautés patrimoniales* », ils mènent des recherches sur leur histoire et leur environnement patrimonial, appuyés par un conservateur mis à disposition dans le cadre d'une mission européenne de patrimoine intégré.

En 1994, une conservatrice du patrimoine a tiré l'alarme sur la rapidité à laquelle les projets de reconversion urbaine détruisent le patrimoine présent. Elle a comparé dans un manifeste Marseille à Beyrouth tellement les chantiers y semblent faire fi de ce qui existe dans ces arrondissements situés au nord de la ville – le 15ème et 16ème – le long de l'arrière port industriel et qui comptent plus de 90.000 habitants et un patrimoine culturel et naturel encore bien vivant.

En réponse au manifeste, la ville de Marseille, le Conseil de l'Europe et l'Université créent une mission européenne de patrimoine intégré. Un poste de conservateur du patrimoine est mis à disposition par la ville – une sorte de « *service public patrimonial* » au profit des habitants – qui va permettre d'expérimenter l'application des recommandations du Conseil de l'Europe sur le terrain durant une quinzaine d'années.

Les associations, les habitants et les entreprises, réunis en *communautés patrimoniales*², engagent un important travail de collecte, d'identification, d'interprétation et de présentation du patrimoine présent. Des intervenants externes viennent les appuyer : artistes, architectes, universitaires, auteurs, etc. Ce travail « souterrain » donne lieu à des publications, des classements, des créations artistiques et à de nouveaux usages du patrimoine « *dans le cadre de l'action publique* ».

Les Journées européennes du patrimoine deviennent dès 2005 le rendez vous annuel de ces *communautés patrimoniales* avec le public, invité à découvrir le résultat de leurs travaux sous forme de « *balades patrimoniales* » (plusieurs milliers de visiteurs chaque année).

En 2009 la mairie de secteur adhère symboliquement aux principes de la Convention de Faro et invite le Conseil de l'Europe et une délégation vénitienne qui s'inspire de l'expérience marseillaise.

Elle inaugure une *commission patrimoine*, espace de concertation sur les politiques patrimoniales : les enjeux et conflits liés au patrimoine culturel et naturel (usage, représentativité, détérioration, etc) sont appréhendés collectivement. Les *communautés patrimoniales* – associations de défense du cadre de vie, amicales de locataires, artistes, entreprises et collectifs d'habitants – se réunissent régulièrement à l'invitation de l' élu à la culture pour affronter les questions relatives aux patrimoines de leurs quartiers.

² Au sens de la Convention de Faro, une communauté patrimoniale se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures. Convention de Faro, article 2.

L'hospitalité offerte aux vénitiens permet d'imaginer Hôtel du Nord, une offre d'hospitalité pour l'année 2013, Marseille-Provence capitale européenne de la culture.

Le but est de créer de l'activité économique dans des quartiers où la population en manque cruellement (plus de 25% de taux de chômage), une offre d'hospitalité de 50 chambres d'hôtes, 50 itinéraires patrimoniaux et 50 hôtes.

Marseille-Provence 2013 coproduit en 2010 la phase pilote, portée par la commission patrimoine et hébergée par la coopérative Place. Une coopérative d'habitants Hôtel du Nord est fondée en janvier 2011. La Région, le Département et les Fondations s'associent à la phase de structuration de la coopérative en 2011 et 2012.

La coopérative développe une offre d'hospitalité et de découverte des patrimoines produite par et pour les habitants (ils sont statutairement majoritaires dans la coopérative) qui proposent l'hospitalité et la découverte des patrimoines des quartiers de l'arrière port de Marseille sous forme de chambres d'hôte, de balades urbaines et la vente d'ouvrages et de productions locales. Il s'agit de permettre une économie qui maintienne « *en vie* » des patrimoines culturels et se fasse dans l'intérêt de ceux qui vivent, travaillent et séjournent dans ces quartiers.

Son cadre de référence est la Convention de Faro et ses principes sont coopératifs.

Hôtel du Nord se développe sur les quartiers des mairies qui s'engagent à appliquer les principes de cette convention au côté de la société civile. A ce jour, Vitrolles et 3 mairies de secteurs de Marseille s'y sont engagées et représentent un bassin de 350.000 habitants.

Son activité est l'identification des cadres juridiques adaptés à ses nouveaux usages du patrimoine ; la formation et qualification des futurs hôtes à ces usages dans une logique d'échange de savoirs via une école des hôtes ; et la promotion et la commercialisation des offres d'hospitalité et de découverte des patrimoines ainsi produites via sa marque « Hôtel du Nord » et sa plate forme internet de promotion et commercialisation hoteldunord.coop.

Ses principes coopératifs sont l'adhésion libre, volontaire et ouverte, le pouvoir démocratique exercé par les sociétaires (un membre, une voix), le contrôle par les habitants (ils sont statutairement majoritaires et élisent un conseil de surveillance), l'échange de savoirs (école des hôtes), la propriété commune de moyens (site internet, marque), la non-lucrativité, l'impartageabilité des réserves (bien commun) et l'autonomie et l'indépendance.

Son horizon géographique est « *glocal* » : Son horizon historique est les 15^{ième} et 16^{ième} arrondissements de Marseille qui sont sa base et son origine. Hôtel du Nord y a son siège social. Son horizon économique est l'aire métropolitaine marseillaise, espace de mutualisation de moyens

indispensable à son équilibre économique. Son horizon politique est l'euro méditerranée, l'espace de la réciprocité et de mise en réseau avec d'autres mouvements partageant des finalités communes.

Pour l'année 2013 Marseille-Provence Capitale Européenne de la Culture, Hôtel du Nord, fort d'une quarantaine de sociétaires et d'un réseau d'une cinquantaine d'hôtes- *associations, artistes, habitants, entreprises, auteurs* -, la coopérative propose l'hospitalité dans une quarantaine de chambres chez l'habitant, programme une centaine de balades patrimoniales dont 2/3 intègrent la programmation 2013, vend des ouvrages et produits locaux, coopère avec de grandes institutions culturelles comme Marseille-Provence 2013, la Friche Belle de Mai et le musée d'art contemporain MAC et coordonne le Forum de Marseille sur la valeur sociale du patrimoine pour la société auquel participent 22 pays de l'euro méditerranée à l'invitation de la Commission Européenne, du Conseil de l'Europe, de Marseille-Provence 2013, des 4 mairies et de la société civile.

La coopérative a identifié des cadres législatifs pour faciliter l'application des principes européens (chambres d'hôtes, statut de conférencier, *creatives commons*, etc). Elle a ouvert des chantiers avec ses partenaires pour en actualiser d'autres au regard des enjeux de la Convention de Faro comme le fait d'autoriser l'activité de chambre d'hôte en habitat social (proposition législative en cours), la reconnaissance du caractère professionnel de la formation des habitants aux activités d'hospitalité et la prise en comptes des sociétés de personnes – les coopératives - dans le secteur touristique pour leur éviter de dépendre des agences de voyages pour commercialiser leurs offres.

En terme de retombées économiques, en 2013 l'activité d'Hôtel du Nord aura généré 110.000 euros de recettes pour ses hôtes (vente de nuitées en chambre d'hôtes, de balade, d'ouvrages, de prestations, etc) qui auront accueilli dans leurs quartiers plus de deux milles passagers. Au niveau culturel ce sont une quarantaine d'itinéraires patrimoniaux, une vingtaine d'ouvrages et une dizaine de productions locales qui sont mises en valeur par plusieurs centaines d'habitants seuls ou en associations.

Aujourd'hui Hôtel du Nord cherche à inscrire son processus dans le cadre d'une coopération euro méditerranéenne à la fois pour diffuser son expérience, bénéficier de celles des partenaires et faire communauté.

Prosper Wanner, novembre 2013.